



République Française

Département des Landes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

L'an deux-mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23
Date de convocation : 18 avril 2023		

Présents	ATHANASE Pierre, BERTHOMÉ Mathieu, CAPLANNE Séverine, DELPUECH Karine, DUCAMP Séverine, DULUCQ David, FORGUES Jean-Pierre, GARAT Damien, GAYSSOT Cyril, GRANJEAN Anita, GROCCQ Eric, ILLI Dominique, LABEYRIE Bertrand, LAMACHE Alexandre, LASSERRE Elisabeth, LESTAGE Michel, LUC Evelyne, MENSAN Patricia, NIAANT Sandrine, PESQUÉ Christelle, SARRAUTE Franck
Absent	
Absente représentée	Mme BERNARDI Jessica a donné procuration à Mme PESQUÉ Christelle
Secrétaire de séance	Mme Karine DELPUECH

N° 2023D- 48DE : URBANISME - Avis enquête publique installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - SAS RESANO NS (groupe HAUTIER)

RAPPORT

Rapporteur : Jean-Pierre FORGUES

Vu l'avis favorable de la commission URBANISME et PATRIMOINE du 13.04.2023,

Jean-Pierre FORGUES explique à l'assemblée que la commune de St Geours de Maremne doit rendre un avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société SAS RESANO (groupe HAUTIER) dans le cadre du projet de l'exploitation d'un entrepôt de stockage logistique sur Atlantisud.

A cet effet, une consultation publique s'est déroulée en Mairie du 20 mars au 14 avril 2023 inclus. Dans le cadre de cette procédure, un avis du Conseil Municipal est sollicité, à donner avant le 28 avril 2023 .

Lien de consultation du dossier : <https://www.landés.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement-r595.html>

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la société SAS RESANO (groupe HAUTIER) dans le cadre du projet de l'exploitation d'un entrepôt de stockage logistique sur Atlantisud.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Affiché/Publié le 26/04/2023

ID : 040-214002610-20230424-2023D_48DE-DE



La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification**

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

**Pour copie conforme,
Saint Geours de Maremne,
Le 24 avril 2023,**

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY**

